

Assemblée fédérale

La session d'automne a été close le 14 octobre 1933.

Le résumé des délibérations paraîtra prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 10 octobre 1933.)

Suivant une communication du consulat du Mexique à Genève, le gouvernement mexicain a décidé de transformer le consulat de carrière à Zurich en un consulat honoraire. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Edgar Künzli, nommé consul honoraire du Mexique à Zurich, avec juridiction sur les cantons de Zurich, Argovie, Appenzell (Rh.-Ext. et Rh.-Int.), Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Schwyz, St-Gall, Thurgovie, Unterwald (le Haut et le Bas), Uri et Zoug.

Le gouvernement du royaume d'Irak a décidé de créer un consulat à Genève. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Moussa Bey al Shabandar, nommé consul de carrière d'Irak à Genève, avec juridiction sur toute la Suisse.

(Du 13 octobre 1933.)

M. Gonzalo Zaldumbide a remis le 9 octobre au Conseil fédéral les lettres l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république de l'Equateur près la Confédération suisse.

(Du 14 octobre 1933.)

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes:

1. au canton de Zurich, 30 pour cent des frais de correction du Schmittenbach (pour le secteur commun aux cantons de Zurich et St-Gall) sur le territoire des communes de Wald (Zurich) et Goldingen (St-Gall) (devis: 350,000 fr.; maximum: 105,000 fr.);

Assemblée fédérale

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.10.1933
Date	
Data	
Seite	511-511
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 043

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.